Paris le 25 mai 2006

Communiqué de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne concernant l'accès au Pic du Midi de Bigorre

Le désir hasardeux de vouloir à tout prix mercantiliser certains espaces naturels situés en haute montagne a toujours généré des investissements très onéreux, tentant de transformer ces espaces en domaines aseptisés sans, pour autant, effacer la totalité du risque inhérent à notre attirance pour un environnement beau et sauvage.

Positionnement de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) par rapport à la situation actuelle du Pic du Midi

La FFCAM, par l'intermédiaire de son Club Alpin Français de Bagnères de Bigorre, consciente de la réalité socio-économique engendrée par la présence d'un téléphérique et de la proximité d'un grand domaine skiable (Domaine du Tourmalet) ne s'oppose pas à la descente à skis du Pic du Midi de Bigorre.

Elle demande cependant, conformément à la démarche d'autonomie et de responsabilité qu'elle continue de développer auprès de ses adhérents, démarche caractérisée par le port d'ARVA, de pelle et de sonde et l'interdiction d'accès à toute personne mineure non accompagnée :

- l'abandon de l'obligation d'encadrement par un professionnel (guide) pour toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un adulte.
- Que soit réellement pris en compte les randonneurs progressant à la montée que ce soit à pied, à raquettes ou à ski, et que leur présence soit signalée aux utilisateurs du téléphérique (Affichage - Information orale).
- Que soient respectées les valeurs éthiques que ces personnes défendent au travers de leur pratique.
- Une présence renforcée (Ecrit - Oral - Plusieurs langues - etc.) de vecteurs d'informations indispensables vis à vis d'une clientèle qui va se retrouver projetée en quelques minutes dans un monde nécessitant une bonne connaissance du terrain de montagne (information sur les risques encourus, sur l'état du manteau neigeux, sur les conduites à tenir en cas d'accident, sur les voies de descentes disponibles et sur la présence d'autres randonneurs).

La FFCAM demande également que soit maintenu le libre accès à la plate-forme sommitale pour ces randonneurs. Même si la situation actuelle, gagnée de haute lutte, paraît acquise, le projet qui avait créé de tels conflits montre combien ces espaces ancestraux de liberté peuvent très rapidement être remis en question pour des raisons commerciales.

La FFCAM tient aussi à souligner la pertinence du projet d'installation d'un « ARVA - Parc » au sein de la station de La Mongie et se tient à la disposition de son Directeur pour toute aide.

Dans son souci de prendre en compte les réalités humaines, la FFCAM ne veut en aucune manière s'opposer à toute extension du monde sportif, touristique et des loisirs que notre société revendique, mais, s'appuyant sur ses valeurs nées d'une expérience de plusieurs années (plus d'un siècle), la FFCAM ne saurait que trop recommander la prudence dans de tels projets.

Une marque de prudence élémentaire serait, en premier lieu, la mise en place d'une meilleure concertation avec les organismes directement concernés par le milieu devant être aménagé.